



LUTTE VICTORIEUSE AU C2RMF !

SNMD-CGT Section CGT C2RMF

Le CHSCT du 12 décembre a voté les modalités de la mise en place du protocole d'accord de fin de grève, signé le 26 octobre dernier, sur la rétroactivité des jours octroyés au titre de la pénibilité pour travail en sous sol et local clos.

C'est ainsi 97 agents au total qui bénéficient d'une rétroactivité sur les jours que l'administration avait tout simplement oublié de leur attribuer conformément au décret de la mise en place de l'ARTT au Ministère de la Culture DEPUIS 2002 !!!

Pour rappel, la Direction du C2RMF ne souhaitait l'appliquer que sur certains personnels, et uniquement à compter de 2016.

C'était sans présumer de la détermination des personnels !

C'est donc grâce à la lutte exemplaire menée début octobre qu'un maximum d'agents ont obtenus gain de cause, c'est-à-dire :

- 8 agents récupèrent plus de 30 jours
- 17 agents récupèrent de 25 à 30 jours
- 4 agents récupèrent de 21 à 25 jours
- 5 agents récupèrent de 16 à 20 jours
- 4 agents récupèrent de 11 à 15 jours
- 29 agents récupèrent de 6 à 10 jours
- 28 agents récupèrent de 5 jours ou moins

Ce qui fait un total de plus de 1187 jours lâchés par l'administration en cette veille de Noël !

Réaffirmons-le ici : sans lutte les personnels n'auraient jamais pu obtenir justice !

LA LUTTE PAIE !!!

**DÉMONSTRATION EST FAITE :
TOUS ENSEMBLE NOUS AVONS GAGNE !**